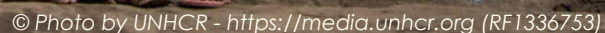




RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



STRATEGIE DU CLUSTER ABRIS & AME

2025-2027



CONTENU

ACRONYMES.....	1
DEFINITION DES TERMES CLÉS.....	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. APERÇU DE LA SITUATION ET DES BESOINS.....	4
3. ETATS DE LIEUX, DÉFIS, ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE ABRIS & AME.....	6
4. STRATÉGIE DE RÉPONSE.....	7
4.1. CHOC CONFLITS.....	8
4.2. CHOC CATASTROPHES NATURELLES.....	9
4.3. OBJECTIFS ET INDICATEURS SECTORIELS.....	10
4.4. PRINCIPES DE BASE GUIDANT LES INTERVENTIONS.....	11
4.5. PRIORISATION ET CIBLAGE.....	13
4.6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	15
4.7. COUTS MOYENS DES PAQUETS D'ASSISTANCE ABRI ET AME.....	17
4.8. SUIVI, MONITORING ET RAPPORTAGE.....	18
5. STRUCTURE DE COORDINATION DU CLUSTER ABRI & AME.....	19
6. COORDINATION INTERSECTORIELLE	20
ANNEXES.....	21

ACRONYME

AAP	: Accountability to Affected Populations (Redevabilité envers les populations affectées)
AME	: Articles Ménagers Essentiels
AoRs	: Area of Responsibility (Domaine de responsabilité)
CCCM	: Camp Coordination & Camp Management
COS	: Comité d'Orientation Stratégique
CWG	: Cash Working Group
EHA	: Eau, Hygiène et Assainissement
FAMAC	: Famille d'accueil
FTS	: Financial Tracking System
GTAME	: Groupe de Travail Articles Ménagers Essentiels
GTE	: Groupe de Travail Technique Environnement
GTT	: Groupe de Travail Technique
PRH	: Plan de Réponse Humanitaire
PIN	: People In Need
ICN	: Inter-cluster national
LTP	: Logement, Terre et Propriété
MEB	: Minimum Expenditure Basket ou en français, Panier de Dépense Minimum
NEAT+	: Nexus Environmental Assessment Tool
PDM	: Post distribution monitoring
PSEA	: Protection contre l'exploitation et les abus sexuels
SMAC	: Shelter Methodology for the Assessment of Carbon
VBG	: Violences basées sur le genre

DEFINITION DES TERMES CLES

 Site spontané	Espaces où plusieurs ménages s'installent spontanément ou collectivement, souvent sans arrangement/ autorisation préalable avec les entités concernées (propriétaire, autorités locales, population hôte).	 Population hôte	Les habitants d'une communauté ou d'une région qui accueillent et soutiennent les personnes affectées.
 Sites aménagés	Espaces mis en place pour accueillir et installer les personnes déplacées internes (PDI), où l'aménagement est planifié et, est géré avec un minimum d'installations et de services de base	 Personne sinistrée	Les personnes dont les habitations et les biens sont détruits ou affectés par une inondation, mais qui continuent de résider dans leur lieu de résidence actuel sans être déplacées
 Centre collectif	Installation ou structure préexistante et à usage publique, où plusieurs ménages se sont installés, avec des infrastructures et services de base potentiels fournis ou accessibles sur une base communautaire (écoles, bureaux administratifs, marchés, etc.).	 Personne déplacée interne (PDI) Cat. Nat,	Les personnes dont les habitations et les biens sont détruits ou affectés par une inondation et qui se sont déplacées temporairement, vers d'autres localités, villages ou zones.
 Famille d'accueil	Famille accueillant les personnes affectées ou sinistrées chez elle gratuitement (sans payer de loyer ni travailler pour le propriétaire). Le ménage déplacé, sinistré ou retourné habite soit : - Dans la même maison que le propriétaire - Dans une autre maison ou terrain du propriétaire	 Kit-abris léger	Kits composés de deux bâches+ cordes, distribués aux ménages déplacés obligés de vivre dans des sites de fortune ou espaces publics, en attendant qu'une réponse plus complète soit apportée selon qu'ils seront relocalisés en sites (réponse en abris d'urgence) ou en famille d'accueil (réponse en abris : mise à niveau, réhabilitation, construction locale
 Arrangement locatif au sein de la communauté hôte	Une personne ou un ménage utilisant un logement ou un terrain pour une période déterminée, moyennant une somme comme loyer (journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel, autres) ou contre travail rendus, sans transfert de propriété, sur la base d'un contrat écrit ou verbal avec un propriétaire. Le ménage déplacé ou retourné habite soit : - Dans la même maison que le propriétaire - Dans une autre maison ou terrain du propriétaire	 Abris d'urgence	Kits distribués ou installés dans les sites de déplacés en faveur d'un ménage (abris d'urgence individuel). <i>Reference : Les standards d'abri d'urgence</i>
 Personne déplacée interne (PDI) - Conflit	Les personnes en déplacement forcé par suite d'une situation de conflit	 Kit AME	Ensemble d'articles distribués lors des interventions humanitaires pour répondre aux besoins fondamentaux des ménages affectés par des crises.
 Personne Retournée	Les personnes déplacées qui retournent dans leur localité d'origine une fois que les conditions de retour sont réunies.	 kit d'hygiène menstruelle	Ensemble d'articles distribués lors des interventions humanitaires pour répondre aux besoins spécifiques des filles et des femmes en âge de procréer.
 Personne intégrée localement	Les personnes déplacées qui ont choisi de s'intégrer localement dans la communauté hôte dans le cadre des solutions durables.	 Abri d'urgence collectif	Autrement dit hangar collectif, installé dans les sites ou centres collectifs afin d'héberger le maximum des familles déplacées.
 Personne relocalisée	Les personnes déplacées qui ont choisi d'être relocalisées dans d'autres localités dans le cadre des solutions durables.	 Appui au loyer	Assistance ou soutien pour une durée maximale de 6 mois. Le coût du loyer varie en fonction du milieu, qu'il soit rural ou urbain.
		 Mise à niveau / réhabilitation	Assistance destinée aux ménages PDI en FAMAC et en centres collectifs (autres qu'écoles) et aux plus vulnérables des communautés hôtes. Concerne : Cloisonnement/partition, Réfection de la toiture, réfection portes/fenêtres, aménagement latrines/ douches, etc.
		 (Re)-Construction locale	Assistance destinée aux ménages retournés, relocalisés, intégrés localement, ou aux PDI en FAMAC, ainsi qu'aux plus vulnérables des communautés hôtes. <i>Reference : Annexe 5.Note d'orientation sur la « Construction Locale »</i>



1. INTRODUCTION

La présente stratégie est élaborée pour orienter les interventions des partenaires en matière d'Abris et d'articles ménagers essentiels (AME) de 2025 à 2027. Elle définit les objectifs et les options de réponse recommandées pour les catastrophes d'origine humaine (mouvements forcés de population liés au conflit) et d'origine naturelle notamment les inondations. Les options de réponses tiennent compte des besoins urgents des nouveaux déplacés, de ceux en déplacement prolongé, de ceux affectés par les catastrophes naturelles, du soutien pour le retour durable et du relèvement lorsque le contexte le permet.

Cette stratégie a été élaborée par les membres du Cluster Abris et AME en tenant compte des contextes et des réalités socio-culturelles des populations affectées, qui sont au cœur de la réponse. La protection des populations touchées est une priorité centrale. Ainsi, les principes fondamentaux de la protection doivent être intégrés dans toutes les activités d'intervention en matière d'abris et d'articles ménagers essentiels, et des approches intégrées sont encouragées pour répondre efficacement aux besoins de base des populations cibles.

Étant donné la volatilité du contexte du pays, le Cluster Abris et AME mettra à jour ce document en fonction des évolutions sur le terrain, le considérant comme un document vivant.



© Photo by UNHCR - <https://media.unhcr.org>

2. APERÇU DE LA SITUATION ET DES BESOINS

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à des crises multiples, notamment des conflits armés, des catastrophes naturelles et des épidémies, entraînant des déplacements massifs de population. En 2024, selon l'OCHA, 6,4 millions de personnes sont déplacées en raison des conflits, principalement dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri. Ces crises sont exacerbées par des problèmes nutritionnels, de protection et des épidémies comme le choléra, la rougeole et le Mpox.

Par ailleurs, Les catastrophes naturelles, principalement les inondations, ont un impact considérable sur la RDC. Le pays possède un réseau hydrographique dense, principalement constitué du bassin du fleuve Congo, qui traverse le pays et reçoit d'abondantes précipitations, souvent à l'origine de catastrophes telles que des inondations et des glissements de terrain. Entre la fin de 2023 et le premier trimestre de 2024, des inondations meurtrières ont été signalées dans plusieurs agglomérations le long des principaux cours d'eau, affectant 16 provinces, y compris Kinshasa, et touchant environ 282 000 ménages selon le plan de réponse humanitaire.

Les besoins essentiels des personnes affectées/sinistrées, qu'elles soient déplacées, retournées ou membres des communautés hôtes, incluent des abris, des articles ménagers (AME) et des kits d'hygiène menstruelle. La promiscuité, le manque d'espace de vie et l'accès limité à un espace sécurisé pour stocker les effets personnels, ainsi qu'à des installations sanitaires, aggravent leur vulnérabilité. Cela les expose à divers risques de santé et de protection, y compris les abus, les exploitations et les violences basées sur le genre. Ces conditions impactent directement leur survie et leur bien-être physique et mental.



Facteurs aggravants et contextuels

Conflits armés liés à des litiges coutumiers et fonciers entre Teke et Yaka, impliquant les forces armées et les miliciens Mobondo. Initialement concentrées dans le Mai-Ndombe (Kwamouth), les violences se sont étendues au Kwango, Kwilu, et en périphérie de Kinshasa.

Épidémies

Inondations augmentant les déplacements de population

Groupes affectés et vulnérables

101 758 personnes déplacées (17 000 ménages) dans la province de Kwilu (zones de santé de Bandundu, Bagata et Kikongo)

Facteurs aggravants et contextuels

Conflits armés et tensions inter/intra-communautaires
Litiges fonciers et rivalités pour l'accès aux ressources naturelles

Groupes affectés et vulnérables

1,3 million de déplacés
74 % en FAMAC
21 % en sites CCCM
5 % en centres collectifs
787 000 retours, dont 343 100 entre janvier et août 2024

Facteurs aggravants et contextuels

Violences armées, crise ADF (Beni, Lubero), conflits FARDC/M23 (Rutshuru, Masisi, Nyiragongo)
Déplacements massifs, impactant aussi Walikale et Goma
Inondations saisonnières accentuant la vulnérabilité des populations déjà en situation précaire

Groupes affectés et vulnérables

2,4 millions de déplacés
61,08 % familles d'accueil
35,91 % sites sous CCCM
4,01 % sites spontanés

Facteurs aggravants et contextuels

Conflits armés prolongés Crise M23 qui s'est étendu dans la province et exacerbe la situation humanitaire dans le territoire de Kalehe
Insécurité alimentaire
Violations des droits humains
Inondations en 2024 (Fizi, Uvira) causant de lourdes destructions
Destruction de champs
Destruction d'écoles

Groupes affectés et vulnérables

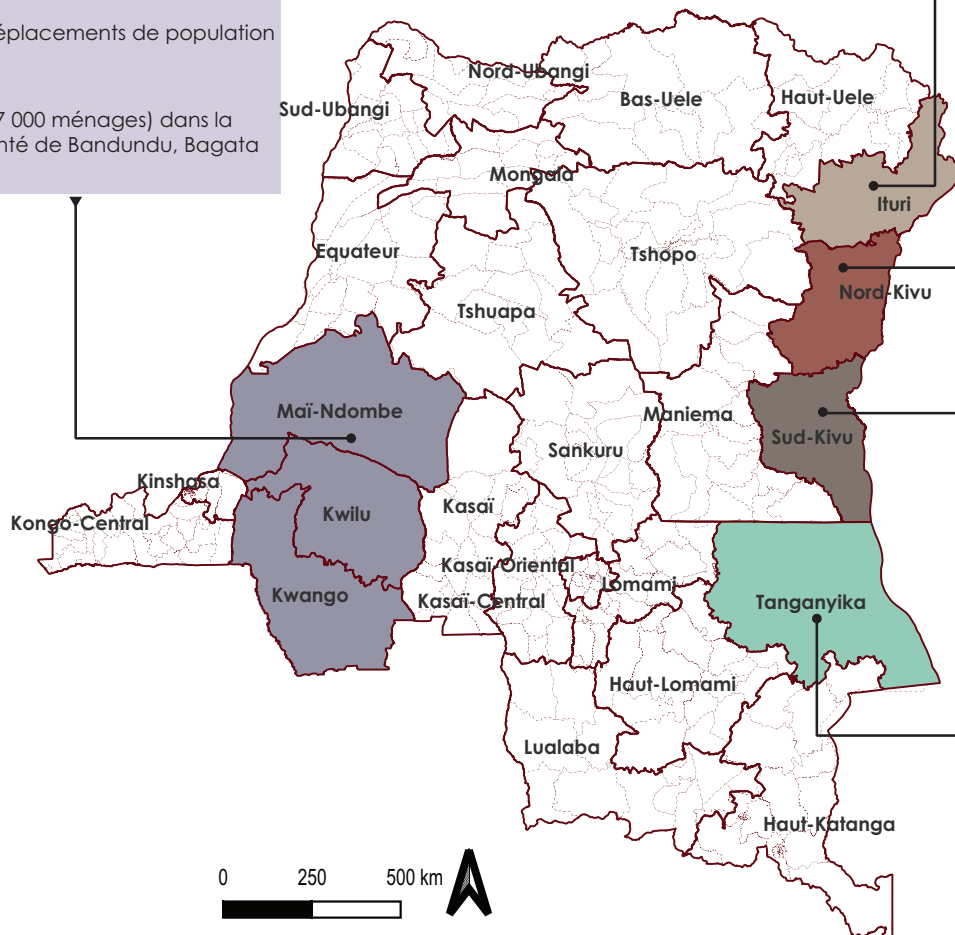
1,53 million de déplacés internes (16 % de la population)
33 300 ménages sinistrés à cause des inondations

Facteurs aggravants et contextuels

Déplacements cycliques de familles provenant du Maniema et du nord de Kongolo
Pression sur les ressources locales et infrastructures
Inondations

Groupes affectés et vulnérables

150 000 déplacés à Kongolo (71 % venant du Maniema)
10 % en sites CCCM (Kabyanga, Kaseya, Tchofa)
90 % en familles d'accueil



0 250 500 km

Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte ne signifient pas l'approbation ou l'acceptation des Nations Unies

3. ETATS-DE LIEUX, DÉFIS, ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE ABRIS & AME



© UNICEF DRC / UNI590260

En 2021, le Cluster Abris et son Groupe de Travail pour les articles ménagers essentiels (AME) ont élaboré séparément une stratégie d'un côté pour encadrer la réponse Abris et d'autre part pour la réponse AME.

Les priorités stratégiques définies en 2021 dans ces deux stratégies ont couvert la période 2021 - 2024. Ces priorités ont consisté entre autres à prendre en compte les questions foncières; à renforcer la synergie avec les différents secteurs; à mitiger le risque d'impact négatif sur l'environnement; à prendre en compte les questions transversales (Inclusion, PSEA, Genre, AAP, GBV, etc.).

Au cours de la période de mise en œuvre de ces précédentes stratégies, les points marquants ont été la définition claire des besoins du secteur Abris et Articles Ménagers Essentiels à travers :



Des produits de gestion d'information dédiés



La mise en place de quelques activités environnementales y compris la création d'un Groupe de Travail environnement



La mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources à travers :



Les notes de plaidoyer



Les rapports périodiques



Les éléments audio visuels

Ces trois dernières années, les besoins humanitaires dans le secteur des abris et des articles ménagers essentiels ont continué de croître en raison des déplacements continus occasionnés par la survenance, la recrudescence ou la persistance des conflits armés ou communautaires, principalement à l'Est du pays (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, etc.).

Les interventions dans le domaine des abris ont couvert en moyenne 51 % des populations ciblées par les plans de réponse humanitaire de 2022, 2023 et 2024 avec une moyenne de financement reçu estimé à 40%. Cependant, ces résultats ne suffisent pas à démontrer l'efficacité de la réponse sectorielle.



En effet, pour déterminer les populations ciblées dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (PRH), les Clusters se basent sur les données concernant les personnes identifiées comme étant dans le besoin (PIN – People In Need), tels que les capacités opérationnelles disponibles ou planifiées et les perspectives de financement, rendant difficile l'inclusion de l'ensemble des populations dans le besoin comme cible sans recours à un processus de priorisation rigoureux. Par conséquent, de nombreuses personnes restent exclues de l'assistance humanitaire en raison de capacités de réponse ou de financements insuffisants.



En ce qui concerne les tendances de financement, les réponses en Abris et AME n'ont pas été suffisamment financées.

60% en moyenne des fonds requis n'ont pas été reçus. Cette situation a été justifiée entre autres par la persistance ou prolongement des crises multiples dans le pays, l'émergence des nouvelles crises au niveau mondial (Ukraine, Gaza, etc.), la réduction des contributions ou de financement des principaux pays donateurs.



Par ailleurs, la promiscuité, le manque d'espaces de vie adaptés et l'accès limité à des infrastructures sanitaires sécurisées exacerbent la vulnérabilité des populations affectées – déplacées, retournées ou membres des communautés hôtes. Ces conditions les exposent à des risques accrus de maladies, de violations des droits humains, y compris des violences basées sur le genre, et compromettent leur bien-être physique et mental. Les personnes obligées de se déplacer se trouvent dans divers environnements, notamment les sites (spontanés ou sous mécanisme CCCM), les communautés (familles d'accueil ou en location), les centres collectifs ou, dans certains cas, à la belle étoile, occupant des artères ou des places publiques. Chacun de ces types d'hébergement présente des risques spécifiques, et la réponse à mener doit inclure des interventions adaptées en matière d'abris et d'articles ménagers essentiels (AME).



Dans ce contexte, le Cluster Abris et AME met à la disposition des partenaires un document stratégique unique pour le secteur Abris et AME.

La présente stratégie Abris et AME apporte une amélioration en termes de définition des objectifs stratégiques du secteur, prend en compte le contexte humanitaire actuel du pays marqué par les conflits et les catastrophes naturelles; encadre les actions et les interventions dans ce secteur en capitalisant sur les leçons apprises, les défis remontés par les acteurs ou partenaires du Cluster.

4. STRATÉGIE DE RÉPONSE

La présente stratégie couvre les besoins en matière d'Abris et AME engendrés par le déplacement forcé causé par les conflits et les catastrophes naturelles notamment les inondations.



Conflits

Tout affrontement violent, récent ou en cours, impliquant deux ou plusieurs acteurs, ayant entraîné le déplacement de populations.

La répétition des chocs causés par les conflits engendre un besoin constant d'assistance d'urgence pour sauver des vies. De plus, les populations affectées par les déplacements prolongés que ce soit sur les sites et en famille d'accueil, ont des besoins continus en abri et AME pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie. Il est par conséquent important que toute intervention ait pour objectif principal le long terme une fois la phase d'urgence immédiate passée.

Groupes de population ciblés



Personnes déplacées internes (dans les sites, centres collectifs et dans les FAMAC)



Retournées / personnes relocalisées ou intégrée localement.



Communautés hôtes et famille d'accueil vulnérables



Catastrophes naturelles *

Concerne spécifiquement les inondations y compris leurs effets tributaires (glissement de terrain, etc.) ayant causé le déplacement de populations ou impacté significativement la population locale.

Ces inondations peuvent être de type pluvial (causées par des précipitations excessives) ou fluvial (causées par le débordement des cours d'eau) pouvant entraîner des glissements de terrain importants)

La stratégie de réponse du Cluster Abris et AME pour les catastrophes naturelles notamment les inondations se concentrera uniquement sur la phase d'urgence pour sauver des vies. Cependant, cela n'empêchera pas les acteurs ayant la capacité et le mandat de soutenir les activités de relèvement, sous la direction des autorités locales. Une préparation préalable pour les zones à risques (Cf. analyse OCHA) avec de prépositionnement d'abris d'urgence et d'articles de première nécessité dans des endroits stratégiques est cruciale pour assurer une réponse efficace et opportune. Le cluster Abris et AME continuera à travailler avec les acteurs locaux et clés engagés dans la révision ou l'élaboration élaboration des plans de contingences pour les zones/provinces sujettes aux catastrophes naturelles (inondations et/ou glissement de terrain), tout en contribuant aux efforts de mobilisation des ressources et de plaidoyer.

Groupes de population ciblés



Personnes sinistrées



Personnes déplacées internes (dans les sites, centres collectifs et dans les FAMAC)

(*) Seuil déclencheur d'une intervention humanitaire en Abris et AME :

En fonction de la gravité des impacts, telle que définie dans les plans de contingence qui seront élaborés ou mis à jour au niveau provincial et/ou à l'inter-clusters.

Le cluster Abri et AME considère les seuils ci-après :

3

Sévérité modérée

< 2000 personnes sinistrées : Les acteurs présents dans les zones touchées et disposant de capacités sont encouragés à intervenir en coordination avec les autorités locales.

4

Sévérité critique

2001 – 10000 personnes sinistrées : Mobilisation des acteurs au niveau provincial en fonction de leurs capacités existantes

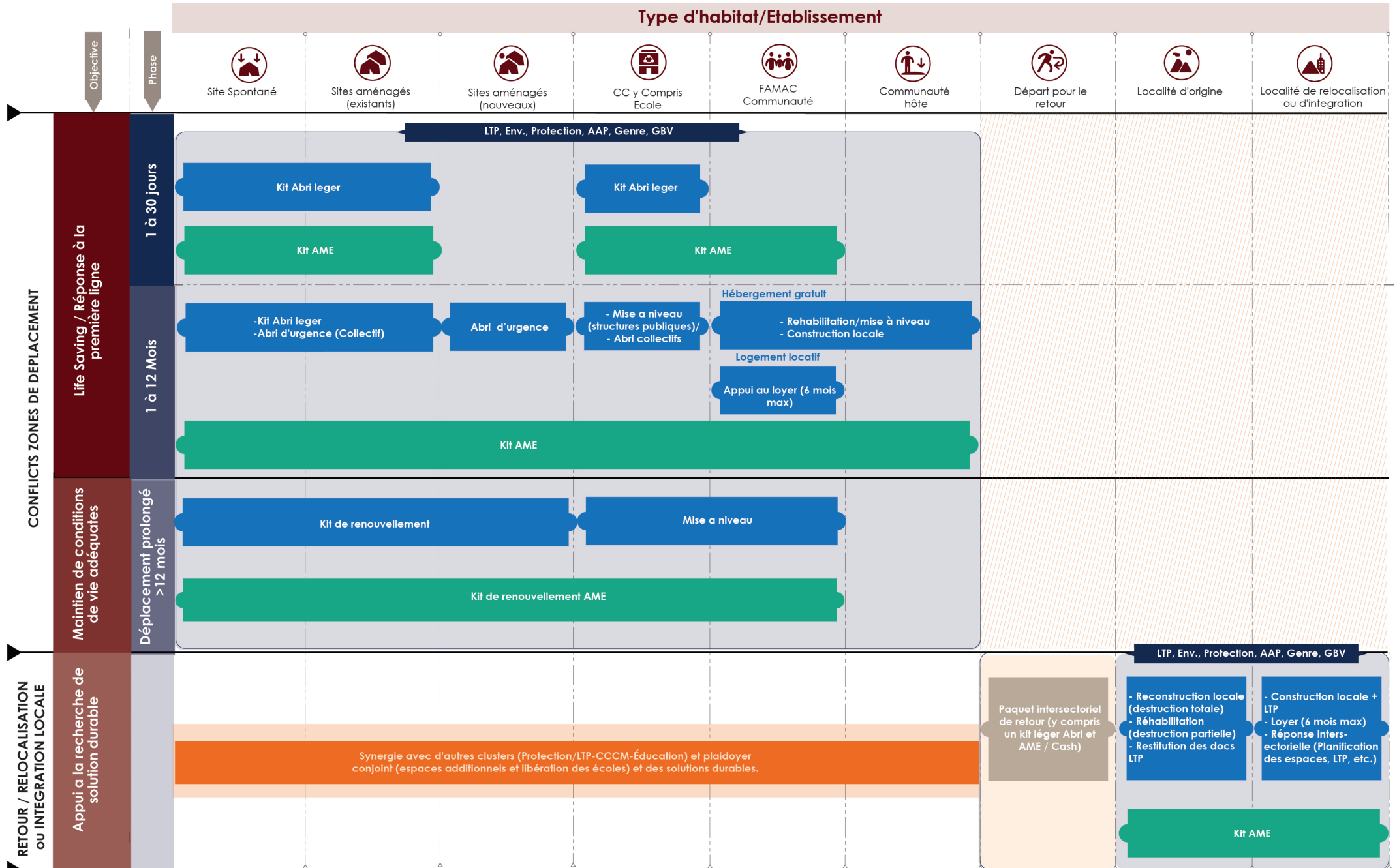
5

Sévérité catastrophique

> 10000 personnes sinistrées : mobilisation au niveau provincial et national pour une intervention humanitaire à grande échelle y compris la mobilisation des ressources.

Note importante : Pour les zones affectées par des conflits ou des mouvements de population, et également touchées par des catastrophes naturelles qui aggravent la vulnérabilité et les risques des personnes concernées, les acteurs opérationnels dans ces zones sont appelés à apporter une réponse pour sauver des vies, en fonction des capacités disponibles.

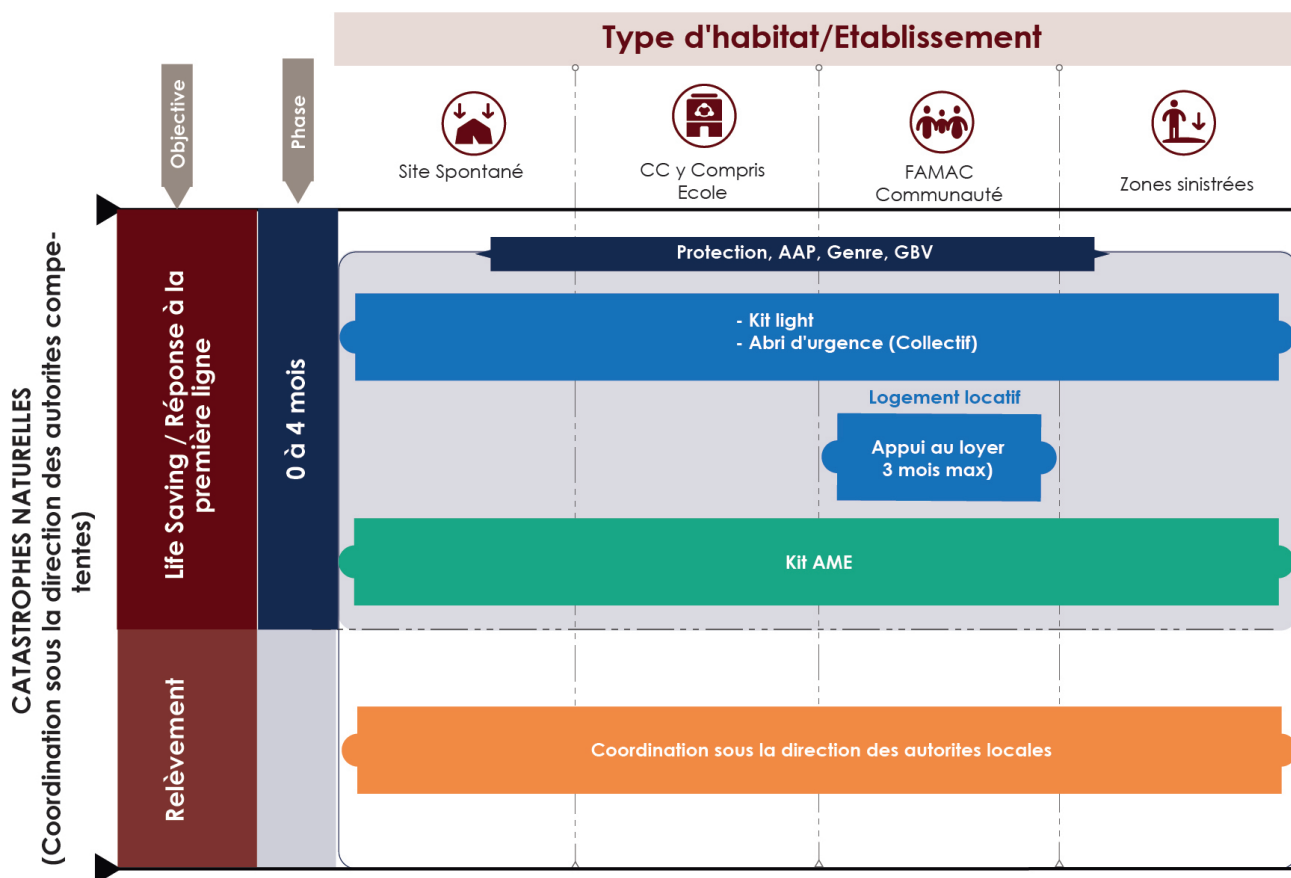
4.1. CHOC CONFLIT





© Photo by UNHCR - <https://media.unhcr.org>

4.2. CHOC CATASTROPHE NATURELLES



4.3. OBJECTIFS ET INDICATEURS SECTORIELS



Objectif stratégique : L'accès aux solutions en matière d'abris et d'articles ménagers y compris les kits d'hygiène menstruelles, est assurée, pour les personnes affectées, par les déplacements en raison des conflits ou par les catastrophes naturelles, tout en promouvant une réponse plus respectueuse de l'environnement et tenant compte les aspects transversaux (Protection, Genre, VBG, PSEA, AAP)

Objectif spécifique 1 Améliorer l'accès aux options d'abri et d'articles ménagers pour les personnes nouvellement déplacées y compris les vulnérables de la communauté hôte, en assurant une couverture sectorielle convenable de la réponse.	Abris : # de personnes déplacées vivant sur les sites ou centres collectifs ou en familles d'accueil ayant bénéficié d'une assistance d'urgence en abris (désagrégées par sexe, âges, besoins spécifiques) % de réponse en abris intégrant des activités complémentaires visant à limiter l'impact négatif sur l'environnement. Articles Ménagers Essentiels (AME) : # de personnes déplacées vivant sur les sites de déplacés ou centres collectifs ou en familles d'accueil ayant bénéficié d'une assistance d'urgence en articles ménagers à travers une modalité flexible (cash, in-kind, foires) # des femmes ou filles en âge de procréation ayant bénéficié des kits d'hygiène menstruelle ou d'intime.
Objectif spécifique 2 Assurer des conditions de vie acceptables pour les ménages vulnérables affectés par les déplacements prolongés en fournissant des options de maintenance/renouvellement d'abris et/ou d'articles ménagers.	Abris : # de personnes les plus vulnérables affectés par les déplacements prolongés, vivant sur les sites ou centres collectifs ou en familles d'accueil ayant bénéficié d'un appui en abri leur permettant de maintenir une condition de logement convenable (désagrégées par sexe, âges, besoins spécifiques) % de réponse en abris intégrant des activités complémentaires visant à limiter l'impact négatif sur l'environnement. Articles Ménagers Essentiels (AME) : # de personnes les plus vulnérables affectés par les déplacements prolongés ayant reçu des articles ménagers pour le renouvellement ou remplacement des biens usagés ou détruits (désagrégés par modalité de mise en œuvre – cash, foire, in-kind).
Objectif spécifique 3 Accompagner le retour, la relocalisation et/ou l'intégration locale des ménages les plus vulnérables, en fournissant des options d'abris adaptées aux contextes locaux ainsi que des articles ménagers essentiels (AME).	Abris : # de personnes retournées les plus vulnérables ayant bénéficié d'un appui pour la réhabilitation / reconstruction de leur maison, dont les maisons/terres ont été restituées. # de personnes relocalisées ou intégrées localement, les plus vulnérables, ayant bénéficié d'une assistance en abris % de réponse en abris intégrant des activités complémentaires visant à limiter l'impact négatif sur l'environnement. Articles Ménagers Essentiels (AME) : # de personnes retournés, relocalisées ou intégrées localement ayant reçu une assistance en articles ménagers à travers une modalité flexible (cash, coupon, in-Kind).
Objectif spécifique 4 Assurer une réponse d'urgence en matière d'abris et AME pour les personnes sinistrées vulnérables de suite des catastrophes naturelles ou inondations.	Abris # de personnes sinistrées vivant sur les sites ou centres collectifs ou en familles d'accueil ayant bénéficié d'une assistance d'urgence en abris (désagrégées par sexe, âges, besoins spécifiques) % de réponse en abris intégrant des activités complémentaires visant à limiter l'impact négatif sur l'environnement. Articles Ménagers Essentiels (AME) : # de personnes sinistrées vivant sur les sites ou centres collectifs ou en familles d'accueil ayant bénéficié d'une assistance d'urgence en articles ménagers à travers une modalité flexible (cash, in-kind, foires) # des femmes ou filles en âge de procréation ayant bénéficié des kits d'hygiène menstruelle ou d'intime.



© Photo by UNHCR - <https://media.unhcr.org>

4.4. PRINCIPES DE BASE GUIDANT LES INTERVENTIONS

Les interventions en Abris et AME respecteront le principe de “ne pas nuire”, en plaçant les personnes affectées au cœur des activités. Elles viseront à répondre de manière responsable et transparente aux besoins des personnes affectées, en assurant une redevabilité envers les bénéficiaires et les parties prenantes.

Prise en compte des questions transversales

Il est crucial de renforcer la centralité de la protection à chaque étape de la réponse en matière d'abris et d'AME pour répondre efficacement et respectueusement aux besoins des populations affectées. Cela signifie placer la sécurité, la dignité et les droits des personnes touchées au cœur de toutes les activités. Les interventions doivent être conçues et mises en œuvre de manière à prévenir et **réduire les risques de violence, d'exploitation et d'abus**, surtout pour les groupes les plus à risques tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes vivant avec des maladies chroniques y compris VIH. Cela nécessite de **travailler en synergie** avec différents secteurs et partenaires pour assurer **une réponse holistique et intégrée**, ainsi que de mettre en place de mécanismes de redevabilité permettant aux populations affectées d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir des réponses appropriées.

Le cluster Abris & AME collaborera étroitement avec le cluster Protection, ses domaines de responsabilité pour renforcer les capacités de ses membres à intégrer la protection transversale, le genre, le AAP et le PSEA dans tout le cycle du projet Abris et AME.

Approche basée sur les besoins et ciblage

Les réponses en Abris et AME doivent être adaptées aux besoins spécifiques des populations affectées et être guidées par la concentration géographique ayant des besoins sévères ou extrêmes. Chaque intervention doit être basée sur des évaluations approfondies des besoins sur le terrain, incluant une analyse des risques, et en tenant compte des différentes vulnérabilités et priorités des personnes touchées. Cela garantit une utilisation optimale des ressources limitées pour répondre aux besoins les plus urgents. Une flexibilité et une adaptabilité constantes sont essentielles, pour ajuster les interventions en fonction de l'évolution des besoins et des contextes.

Le cluster Abris & AME a développé des Score Cards comme outils de ciblage bénéficiaires. Ces outils se basent sur des critères de vulnérabilité spécifiques en Abris et AME, ainsi que divers facteurs d'aggravation de vulnérabilité (handicap, enfants séparés, mineurs non accompagnés, ménages dirigés par des enfants, femmes seules, personnes âgées, victimes d'incidents de protection, personnes vivant avec de maladies chroniques y compris VIH, femmes enceintes/allaitantes, etc.). Voir Section 5.2 pour plus de détails.

Prise en compte des considérations Environnementales

Le cluster Abri et AME s'engage à intégrer les considérations environnementales dans les réponses dès la planification. Avec son Groupe de Travail Environnement (GTE), ils visent à promouvoir des interventions Abris et AME durables sur le plan environnemental, en rendant accessibles à tous les partenaires les informations clés sur les considérations, impacts et opportunités environnementales. **La note d'orientations environnementales** fournit des recommandations pratiques visant à renforcer la préparation et à garantir que les interventions tiennent compte des enjeux environnementaux de manière adéquate et proactive.

Les partenaires devront évaluer l'impact environnemental de leurs interventions en utilisant les outils NEAT+ et SMAC, et mettre en place des mesures pour atténuer, réduire et compenser les dommages environnementaux y inclut la sensibilisation des populations aux meilleures pratiques environnementales.

Le Cluster et le Groupe de Travail Environnement chercheront à encourager les autres secteurs humanitaires, via l'ICN et les clusters, à utiliser le NEAT+ et d'autres outils environnementaux adaptés.

Les matériaux et pratiques de construction seront choisis pour prévenir la surexploitation des ressources naturelles et la dégradation environnementale, avec des mesures de compensation comme le reboisement et des activités de sensibilisation. Le Cluster Abri continuera de collaborer étroitement avec les autres clusters pour évaluer et atténuer les impacts environnementaux potentiels des installations de sites et traiter les problèmes de cohésion sociale qui pourraient en découler.

Prise en compte des questions foncières

Les questions de logement, de terrain et de propriété (LTP) doivent être systématiquement intégrées dans les réponses en Abri. Toute intervention en abris doit inclure un appui sur les questions foncières afin de réduire les risques d'expulsion forcée et de sécuriser les droits fonciers ou d'occupation des ménages bénéficiaires dans les **limites de l'action humanitaire**. Le Cluster continuera de coordonner avec l'AoR LTP et de solliciter leurs conseils techniques et leur appui, y compris le renforcement des capacités de ses partenaires.

Approche intégrée et intersectorielle

Il est essentiel de promouvoir une approche intégrée et intersectorielle pour garantir une réponse holistique et cohérente, tout en optimisant les ressources. Cela implique de coordonner les efforts des acteurs et secteurs dès la planification, le ciblage des bénéficiaires, la mise en œuvre et le suivi des activités.

L'assistance en abris doit systématiquement inclure un soutien en AME et, - autant que possible - une assistance en Eau, Hygiène et Assainissement (construction de latrines, amélioration de l'accès à l'eau).

Il est également crucial d'intégrer des activités de cohésion sociale, surtout dans les contextes de conflits intercommunautaires. Le Cluster Abri & AME continuera de plaider auprès des autres secteurs pour assurer un minimum d'interventions complémentaires (Protection, EHA, CCCM, nutrition, sécurité alimentaire, etc.).

Prise en compte de la localisation dans la réponse Abris et AME

L'objectif du Cluster est de soutenir les partenaires sectoriels et locaux dans l'opérationnalisation de la localisation de la réponse humanitaire en matière d'abris et d'AME.

Le Cluster Abri/AME concentrera ses efforts sur les axes suivants :



Localisation de la coordination notamment à travers la valorisation du personnel national et des structures locales, et une implication accrue des acteurs nationaux/locaux dans les activités de coordination et la prise de décisions stratégiques liées à la réponse Abri et AME.



Participation renforcée des communautés affectées par la crise dans la programmation, la définition et le suivi de la réponse.



Valorisation des ressources et capacités locales pour réduire les coûts logistiques, stimuler l'économie locale et favoriser l'appropriation des solutions par les communautés, tout en créant des opportunités pour les moyens de subsistance et en renforçant la cohésion sociale.



Renforcement des capacités locales à travers des formations et des sessions de partage d'expériences, afin d'outiller davantage les acteurs locaux dans la préparation et l'organisation de la réponse face aux situations d'urgence.



4.5. PRIORISATION ET CIBLAGE

Les mouvements de population affectent particulièrement les personnes vulnérables (i.e. : les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec des maladies chroniques y compris VIH, les personnes âgées et malades, les femmes enceintes et allaitantes ; les enfants chefs des ménages ou non) en particulier quand elles sont seules et qu'elles se trouvent dans une situation de logement précaire. Ces situations ont pour conséquences la difficulté d'accès aux biens et services de base augmentant ainsi les besoins en abris et AME. De plus, les femmes et filles sont particulièrement exposées aux violences basées sur le genre, et rencontrent des obstacles supplémentaires pour accéder aux biens et services de base, ce qui accroît leurs besoins en abris et kits d'hygiène menstruelle.

Pour répondre aux nombreux besoins humanitaires engendrés par les conflits et les catastrophes naturelles tout en tenant compte des ressources disponibles, les acteurs humanitaires doivent faire recours à une stratégie de priorisation et de ciblage transparent et efficace. L'objectif de l'aide humanitaire est de ne laisser personne de côté, tout en s'assurant que l'aide soit destinée aux personnes véritablement dans le besoin.

Priorisation



Le terme « priorisation » fait référence à l'activité d'identification des zones d'intervention sur base des facteurs déclencheurs de la crise, les données relatives aux mouvements de population, le ratio population déplacées – communauté hôte. L'objectif final est de faire une priorisation au niveau géographique permettant de définir la sévérité des besoins parmi les zones affectées par le mouvement de population.

Ciblage



Le terme « ciblage » fait référence aux enquêtes menées auprès des ménages déplacés, retournés ou sinistrés, visant à analyser les vulnérabilités des personnes et familles affectées. L'objectif final est d'arriver à identifier les ménages vulnérables qui bénéficieront de l'assistance.



Priorisation (géographique)

Dans le cadre de la priorisation de la réponse sectorielle au niveau géographique ou zone d'intervention, les 5 éléments suivant doivent être pris en compte dans l'analyse :

- L'accès (physique, sécuritaire, etc.) y compris l'accès administratif i.e. les conditions pouvant être imposées par les autorités locales
- Les présences opérationnelles sur terrain
- La pression démographique dans les zones de déplacement
- Le niveau de réponses dans la zone (critère d'assistance)
- L'intersectorialité, visant à assurer une réponse intégrée pour mieux répondre aux besoins complexes des populations affectée ainsi qu'une mutualisation des ressources pour maximiser l'impact des réponses.

Par ailleurs, dans le cadre d'un déplacement, plusieurs scénarios sont envisageables, chacun accompagné de recommandations spécifiques établies par le Cluster Abris et AME en matière de ciblage :

Si les personnes nouvellement déplacées vivent à la belle étoile ou dans des sites spontanés ou centres collectifs

Les acteurs humanitaires devront accorder la priorité aux évaluations des besoins initiaux et considérer en priorité toutes les populations déplacées vivant dans des sites spontanés ou des centres collectifs comme bénéficiaires de l'assistance.

Si les déplacés décident de retourner dans leurs milieux d'origine (personnes retournées)

L'assistance devra se baser sur deux éléments : l'observation de la situation des retours et le diagnostic technique des abris. La phase d'observation permettra d'identifier les défis rencontrés par les retournés, tels que l'occupation secondaire, le retour dans un lieu différent du lieu d'origine, la destruction totale des infrastructures de base, la destruction des logements, et la perte des moyens de subsistance. En parallèle, la phase de diagnostic technique permettra de déterminer les besoins en reconstruction pour les abris totalement détruits ou en réhabilitation pour ceux partiellement détruits.



Ciblage

Le Cluster Abris & AME dispose de deux outils de ciblage des bénéficiaires : le « **Score card Abris** » pour le volet Abris et la « **Score card AME** » pour le volet AME.

Ces outils reposent sur des critères de vulnérabilité spécifiques en Abris et AME, complétés par les facteurs d'aggravation de la vulnérabilité tels que les personnes en situation de handicap, les enfants séparés, les mineurs non accompagnés, les ménages dirigés par des enfants, les femmes seules, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques y compris VIH, les femmes enceintes ou allaitantes. Pour plus de détails sur les indicateurs, veuillez consulter les annexes des score cards Abris et AME.

Si les personnes nouvellement déplacées vivent en famille d'accueil (FAMAC)

Les besoins des familles déplacées seront évalués en fonction de la capacité d'accueil des familles hôtes, notamment en termes d'espace disponible, taille de leur abri et de disponibilité des articles ménagers essentiels (seaux, ustensiles de cuisine, nattes ou kits de couchage, bidons, etc.).

Si les déplacés souhaitent être relocalisés et s'intégrer localement

L'accent sera mis sur les capacités d'accueil, la disponibilité des terres et le profil socioéconomique des ménages. L'assistance ciblera les personnes les plus vulnérables en proposant des solutions d'abris adaptées, telles que l'appui au loyer ou la construction locale, en privilégiant des modalités d'assistance mixte ou des transferts monétaires.

Pour garantir une sélection transparente et équitable des bénéficiaires de l'assistance, il est essentiel de mettre en place systématiquement un comité de sélection qui assure la représentativité et la diversité des parties prenantes. Ce comité devra inclure des représentants de la communauté hôte, de la population affectée, ainsi que des représentants des autres organisations humanitaires opérant dans la zone, entre autres.

Les partenaires opérationnels doivent s'assurer que les communautés affectées reçoivent des informations détaillées sur les critères de sélection et les processus d'assistance à travers divers canaux de communication (réunions, affiches, médias locaux, etc.). Ils doivent également établir des mécanismes adéquats permettant aux communautés, hôte et affectée, de déposer des plaintes ou des suggestions de manière confidentielle et sécurisée.



© Photo by UNHCR - <https://media.unhcr.org>

4.6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Selon le contexte, la situation sur terrain et les besoins des populations affectées/sinistrées, les différentes modalités ci-après pourront être considérées :



Distribution en nature : Cette modalité consiste à fournir directement aux bénéficiaires des matériaux de construction, des bâches, des kits d'abris et des articles ménagers essentiels y compris les kits d'hygiène intime. Elle est souvent privilégiée **dans les situations d'urgence immédiate** ou lorsque la capacité des marchés locaux est insuffisante ou inexistante, car elle permet de répondre rapidement aux besoins vitaux des populations affectées.



Transferts monétaires (Cash ou voucher) : cette modalité offre aux bénéficiaires la flexibilité d'acheter ou de choisir les matériaux et articles dont ils ont le plus besoin sur les marchés locaux ou dans les foires ou de couvrir les coûts relatifs à la location d'un abri ou d'un terrain. Elle favorise l'autonomie des bénéficiaires, stimule l'économie locale et est plus adaptée dans des contextes où **les marchés sont fonctionnels et accessibles**.



Modalité mixte, en nature et transfert monétaire : cette modalité est possible pour la réponse en Abris et AME. En matière d'abris bénéficiaires reçoivent certains matériaux de construction en nature, tandis que d'autres matériaux et la main d'œuvre sont par des transferts monétaires conditionnés, avec **un accompagnement technique du partenaire de mise en œuvre pour la construction**. L'approche vise à redonner la responsabilité de la construction aux ménages pour l'« **auto-construction** », tout en leur fournissant des moyens financiers et matériels. Ce faisant, elle favorise une plus grande autonomie, tout en générant le cas échéant des revenus pour la main d'œuvre.



Modalité « argent contre travail » : peuvent être considérée pour la construction ou la maintenance d'infrastructures communautaires tout en fournissant une source de revenus provisoire à la population affectée et à la communauté hôte.

Modalités réponse :

Abris :

- Distribution en nature des matériaux de construction « in-Kind »
- Transfert monétaire « conditionné »
- Mixte – transfert monétaire et distribution en nature ou In-kind

Articles ménagers essentiels (AME) :

- Distribution en nature
- Foire/voucher
- Transfert monétaire "non conditionné"

Le choix de la modalité de mise en œuvre doit systématiquement reposer **sur une étude de faisabilité et une analyse des risques, y compris les risques de protection**. Le cluster Abri et AME recommande l'utilisation de l'assistance monétaire lorsque les évaluations de faisabilité ont démontré sa pertinence.

Indépendamment de la modalité de mise en œuvre, la fourniture systématique de kits d'hygiène menstruelle aux filles et femmes en âge de procréation est obligatoire. Cela peut se faire soit par une distribution directe, soit par l'utilisation de coupons lors des foires aux AME. Ces dernières années, l'assistance en kits d'hygiène menstruelle a été optimisée en intégrant le ratio des femmes et filles en âge de procréation (12 à 56 ans) dans les prévisions des besoins. Les acteurs sont donc encouragés à prendre en compte ce ratio dans la planification et la mise en œuvre des réponses en AME, en incluant systématiquement les kits d'hygiène menstruelle.

Certaines interventions de réponses rapides sont mises en œuvre via des transferts monétaires à usage multiple. Cependant, en raison des difficultés à intégrer les AME dans le MEB¹, l'orientation harmonisée avec le CWG en 2022 recommande que le paquet AME soit basé sur le kit standard Minimum AME. Le partage des résultats du PDM avec les acteurs du Groupe de Travail AME (GTAME) est requis pour échanger des leçons apprises et envisager des améliorations futures.

Enfin, les interventions en Abri doivent intégrer des activités de renforcement des capacités, telles que des formations sur les techniques de construction sécurisées et durables. Ces initiatives visent à garantir la pérennité des solutions d'abris et à renforcer la résilience des communautés face aux crises futures.

¹ MEB (Minimum Expenditure Basket ou en français, Panier de Dépense Minimum). Le panier de dépenses minimum est un panier de biens et de services qui peuvent être achetés sur un marché et répondent à un niveau minimum acceptable de bien-être, de santé, de sécurité et de dignité. Les détails sur le MEB et ses articles sur ce [lien](#).

4.7. COUTS MOYENS DES PAQUETS D'ASSISTANCE, ABRI ET AME

Paquet d'assistance	Cout unitaire moyen	Unité	Notes
Abri			
Assistance ménage			
1. Kit-Abris léger (in-kind ou Cash)	\$50	Ménage	2 bâches + cordes + kit outils collectifs
2. Abris d'urgence	\$195	Ménage	(17.5m2 - 3,5mx5m / 2 chambres – en bâches) Reference : Guide technique sur l'Abri d'urgence
3. Appui au loyer	\$240	Ménage	\$20 - \$60 /mois/ménage pour un maximum de 6 mois
4. Mise à niveau / Réhabilitation	\$150 - \$250	Ménage	Concerne la situation de déplacement en FAMAC ou communauté hôte
5. Construction ou Reconstruction locale	\$400 - \$500	Ménage	(22.5m2 / 2 ou 3 chambres / matériaux locaux) Reference : Note Technique sur la Construction Locale
Assistance collective			
6. Mise à niveau / Réhabilitation légère centre collectif	\$150 - \$250	Ménage	Cloisonnement/partition, Réfection de la toiture, réfection portes/fenêtres, aménagement latrines/douches, etc.
7. Construction abri collectif	\$300 - \$450	Ménage	Construction de hangar collectif (capacité allant de 6 -12 ménages)
Prise en compte des aspects transversaux			
8. Appui LTP	Min 6.5%	FF	% applicable à tous les paquets d'activités en Abri (ménage ou collectif) (Ex-activités : Restitution documents, remboursement cultures, etc.).
9. Protection de l'environnement	Min 3.5%	FF	% applicable à tous les paquets d'activités en Abri (ménage ou collectif) Reboisement, sensibilisation directe, formations sur les initiatives environnementales, etc.
Articles ménagers			
i. Kit AME	\$121	Ménage	Il comprend généralement des ustensiles de cuisine (casseroles, assiettes, etc.), des récipients pour l'eau (seaux, jerrycans), des articles d'hygiène (savon, serviettes hygiéniques),
ii. Kit Hygiène menstruel(KHM)	\$17	Femme/Fille	Il comprend des serviettes hygiéniques et du savon pour garantir dignité et hygiène aux femmes et filles

Note importante : Les coûts unitaires moyens présentés n'incluent pas les coûts de support, (y compris les activités AAP, PSEA, VBG et analyse do not harm), estimés à 20-30%. Ces coûts peuvent fluctuer (à la hausse ou à la baisse) selon les lieux d'intervention, la modalité de mise en œuvre (cash, en nature ou mixte) et les variations de la conjoncture économique au cours de l'année ou de la période concernée.

4.8. SUIVI, MONITORING ET RAPPORTAGE

Le suivi et évaluation de la réponse continuera à être effectué à travers les mécanismes ci-après :



3/5Ws (Who, What, Where, When, for Whom)

Outils permettant de planifier et de suivre la réponse en identifiant les partenaires impliqués, leurs capacités et leurs zones d'intervention (3W), avec la possibilité de connaître la période de mise en œuvre et les groupes de population ciblés.



Suivi des réponses et du niveau de financement

Outil permettant d'analyser les gaps par rapport à la cible sectorielle dans le plan de réponse humanitaire. Il permet aussi d'analyser le niveau de financement reçu dans le secteur à l'aide des informations collectées auprès des partenaires.



Tableau de bord et rapports trimestriels :

Développement de tableau de bord interactifs pour suivre en temps réel les progrès vers les objectifs et rendre compte des réalisations du cluster. Les rapports trimestriels permettront de résumer les principales réalisations, les défis rencontrés, et les recommandations pour améliorer les interventions.



Suivi post-distribution (PDM) ou post-intervention

se fera de façon individuelle par chaque partenaire pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires et l'impact de la réponse. Les partenaires intégreront au minimum les indicateurs clés de « Qualité » définis par le cluster pour permettre de faire une analyse globale pour le secteur en vue d'informer les leçons apprises et les ajustements des stratégies futures.



Suivi de la performance de la coordination du Cluster

Permettant aux partenaires de donner leur avis sur la performance du cluster et de convenir des moyens d'améliorer les domaines moins bien notés.



Évaluations périodiques multisectorielles :

Des évaluations de besoins seront réalisées en coordination avec les autres clusters pour s'assurer que les interventions d'abris et AME restent pertinentes face aux besoins évolutifs. Les résultats de ces évaluations seront intégrés dans les processus de planification stratégique

5. STRUCTURE DE COORDINATION DU CLUSTER ABRI & AME

Le Cluster Abris & AME coordonne la réponse humanitaire en matière d'abris et d'articles ménagers essentiels (AME) en RDC. Il est présent au niveau des provinces touchées par les crises et les conflits, et comporte en son sein divers groupes de travail techniques soutenant la réponse sectorielle.

Agence lead du Cluster Abri et AME	UNHCR
Co-facilitateur Abri et AME	ACTED
Agence Lead du GT AME	UNICEF
Groupe de Travail AME	Objectifs : • Coordination opérationnelle des interventions en AME sur terrain • Définir / réviser la composition du kit AME et les spécifications • Assurer une orientation technique des partenaires sur le volet AME • Assurer la gestion de l'information sur le volet AME
Groupe de Travail Technique (GTT)	Groupe de travail technique Environnement (GTT Env.) Chair/Co-Chair: UNHCR / REACH Impact Initiatives Objectif : Consolidation des connaissances des faits environnementaux du pays, ainsi que des pratiques et matériaux de construction et leur impact environnemental dans le contexte humanitaire, et élaboration des lignes directrices pour l'intégration des considérations environnementales dans le cycle des interventions en Abris en RDC.
	Groupe de Travail Technique « Abri d'Urgence » Chair/Co-Chair: UNHCR / AIDES Objectif : Révision technique des options d'abris d'urgence et mise à jour des lignes directrices
Comite d'Orientation Strategique (COS) « Strategic Advisory Group Agencies »	Le COS a pour rôle de conseiller, orienter et valider les propositions stratégiques du Cluster Abri & AME en lien d'une part avec les principaux objectifs de la réponse globale du secteur, et d'autre part en appréciation des mécanismes de coordination, des outils de gestion et de partage des informations, et des plaidoyers. Membre pour 2024-2025 : UNHCR, UNICEF, OIM, WORLD NEEDS AND HELP, Popoli Fratelli, HelpAge RDC, Catholic Relief Services, NRC, Division aux actions Humanitaires Sud-Kivu, Croix Rouge de la RDC.
Contacts	Accédez ici aux contacts de coordinateurs et Co-facilitateurs du Cluster et du GTAME, au niveau national et provincial.



© Photo by UNHCR - <https://media.unhcr.org>

6. COORDINATION INTERSECTORIELLE

COORDINATION / OCHA	Participer activement à la coordination inter-cluster et aux autres fora au niveau des province, en contribuant à l'analyse des situations, à l'exercice HNO/HRP, aux différents rapportages requis, à la formulation des messages de plaidoyer, et à la mobilisation des ressources.
Protection et les « Area of Responsibility – AoRs »	Maintenir une collaboration étroite avec le Cluster Protection et ses AoRs pour garantir la centralité de la protection, en intégrant les questions de perte de documentation, de violence basée sur le genre, de prévention des risques VBG, la prise en compte des facteurs de vulnérabilité dans le ciblage, ainsi que les questions d'accès à la terre et de sécurisation foncière.
CCCM	Efforts coordonnés pour l'analyse des gaps et plaidoyer conjoint pour assurer une couverture adéquate des besoins en abris dans les sites et centres collectifs, ainsi qu'à faciliter l'accès à d'espace d'accueil additionnels et la distribution en AME.
WASH	Coordination et synergie pour garantir que les besoins WASH sont adéquatement couverts en complément des interventions en abris, tant dans les sites que dans les familles d'accueil, et pour assurer une réponse opérationnelle rapide et coordonnée sur les sites.
Education	Coordination et efforts de plaidoyer conjoints pour libérer les écoles utilisées comme centres collectifs en étroite collaboration avec le cluster CCCM et l'AoR LTP.
Groupe de Travail Cash	Harmonisation des approches cash et des valeurs minimales des paquets d'assistance Abri et AME, collecte et partage des leçons apprises et des bonnes pratiques, suivi des prix unitaires sur les marchés locaux, et appui au cluster Abri & AME pour l'établissement de notes.



© Photo by UNHCR - <https://media.unhcr.org>

ANNEXES

1. [Les standards Abris d'urgence](#)
2. [Lignes directrices sur la synergie intersectorielles](#)
3. [Composition kit AME](#)
4. [Les documents et outils relatifs au score card Abris](#)
5. [Note d'orientation sur la « Construction Locale »](#)
6. [Outils appui monétaire dans le secteur abris-logement](#)
7. [Lignes directrices pour l'intégration Interventions contre la violence fondée sur le sexe dans l'action humanitaire \(version en anglais\)](#)
8. [Lignes Directrices Utilisation des Ecoles comme Abris](#)
9. [Note d'orientation environnementale](#)